

**PERSONALVORSORGESTIFTUNG DER
FELDSCHLÖSSCHEN-GETRÄNKEGRUPPE**

Postfach
4310 Rheinfelden
www.pvs-feldschloessen.ch

Telefon +41 848 125 000

Bankverbindung
UBS, Zürich
BC 230
IBAN CH75 0023 0230 2161 2301 W

Rachat dans la caisse de pensions

En cas de changement d'emploi et d'affiliation à l'institution de prévoyance du nouvel employeur, l'institution de libre passage est tenue de verser le capital de prévoyance ainsi que les autres avoirs éventuels à la nouvelle caisse afin de maintenir la prévoyance (cf. art. 4 al. 2^{bis} LFLP). Depuis le 1^{er} janvier 2006, de tels avoirs de libre passage doivent être imputés sur les prestations de rachat facultatives, même s'ils ne sont pas soumis à l'obligation de transfert, à savoir lorsqu'ils ne dépendent pas d'un changement d'emploi. S'agissant des personnes qui exerçaient une activité indépendante par le passé, les avoirs de prévoyance issus de la prévoyance privée (pilier 3a) doivent être pris en considération dans une certaine mesure (art. 60a OPP2). De plus, les possibilités de rachat pour les personnes arrivant de l'étranger sont également restreintes depuis le 1^{er} janvier 2006 (art. 60 OPP2).

En outre, les personnes retraitées qui poursuivent ou qui recommencent une activité lucrative peuvent effectuer des rachats à la condition que l'avoir de vieillesse dont ils disposaient au moment de prendre leur retraite anticipée soit pris en compte dans le calcul du montant de rachat nécessaire.

Veillez observer que les prestations ne peuvent pas, au cours des trois années consécutives, être retirées de la prévoyance sous forme de capital.

Afin que nous puissions procéder au calcul de la somme de rachat possible, nous vous demandons de bien vouloir nous renvoyer la déclaration ci-jointe dûment remplie et signée dans les prochains jours.

Nous vous remercions d'avance et restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Meilleures salutations

**Personalvorsorgestiftung der
Feldschlösschen-Getränkegruppe**

**PERSONALVORSORGESTIFTUNG DER
FELDSCHLÖSSCHEN-GETRÄNKEGRUPPE**

Postfach
4310 Rheinfelden
www.pvs-feldschloessen.ch

Telefon +41 848 125 000

Nom, n° AVS 756.....

Déclaration / Confirmation

Bankverbindung
UBS, Zürich
BC 230

IBAN CH75 0023 0230 2161 2301 W

Concerne:

Rachat dans l'institution de prévoyance

Je confirme les points suivants:

1. Il n'existe aucun compte ou police de prévoyance me concernant dans le cadre du 2^e pilier.

Comptes ou polices de prévoyance suivants existant dans le cadre du 2^e pilier auprès d'institutions de prévoyance (joindre s.v.p. une copie des documents qui l'attestent):

Solde et valeur de rachat au 31.12.....	Nom / adresse de la banque / assurance
.....
.....

2. **Personnes ayant exercé une activité indépendante par le passé**

Il n'existe aucun compte ou police de prévoyance me concernant dans le cadre du pilier 3a.

Comptes ou polices de prévoyance 3a suivants (joindre s.v.p. une copie des documents qui l'attestent):

Solde et valeur de rachat au 31.12.	Nom / adresse de la banque / assurance
.....
.....

3. **Personnes arrivant de l'étranger**

Je ne suis pas arrivé de l'étranger au cours des cinq dernières années.

Je suis arrivé en Suisse le et

j'étais déjà assuré auprès d'une institution de prévoyance helvétique par le passé (joindre s.v.p. l'attestation d'assurance ou le décompte de sortie).

4. **Supplément pour les personnes en retraite anticipée**

J'ai pris ma retraite anticipée le (veuillez joindre une attestation de votre dernière caisse de pensions concernant la prestation de sortie au moment du départ en retraite anticipée).

Lieu et date:

Signature: